

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
18/04/2014

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01114P0051

1. Intitulé du projet

Programme immobilier au 4 rue Grange Dame Rose.
Commune de Vélizy-Villacoublay (78)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°)	Travaux ou constructions soumis à permis de construire, l'opération crée présentant une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La nature du projet consiste, sur une parcelle de 4 995 m², à :

- démolir le bâtiment existant, un magasin de pianos,
- construire un bâtiment de gabarit R+6/R+7, d'une surface de plancher (SDP) totale d'environ 12 000 m², dont environ 11 700 m² dédiés à l'habitat, ce qui représente environ 200 logements.

Le projet comportera également deux niveaux de parking souterrain, soit environ 260 places de stationnement. Enfin, environ 400 m² seront destinés à des locaux d'activités de service en rez-de-chaussée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où :

- le projet consiste à remplacer un bâtiment existant dans un contexte déjà urbanisé ;
- le projet est conçu en conformité avec le document d'urbanisme en vigueur ;
- le projet n'a pas d'incidence sur les milieux naturels ;
- le projet n'a pas d'incidence sur le patrimoine historique et paysager ;
- le respect des contraintes acoustiques est pris en compte dès le stade de la conception du projet ;
- les risques de pollution sont écartés par le traitement approprié de la problématique "amiante" et des terres excavées ;
- le projet retenu au terme du concours d'architectes sera le plus favorable en termes de qualité environnementale des bâtiments et d'intégration paysagère ;
- le Maître d'ouvrage est engagé dans une démarche de qualité environnementale HQE® et par une charte de développement durable signée avec la Ville de Vélizy-Villacoublay ;

Une étude d'impact conforme aux dispositions des articles L 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants ne semble pas nécessaire.

4.2 Objectifs du projet

Dédié initialement à l'activité économique, le triangle Grange Dame Rose a été requalifié en zone destinée à l'habitat collectif, du fait de la volonté municipale d'un développement urbain des secteurs d'habitat.

Dans ce contexte, l'objectif du projet est de construire un ensemble immobilier, de manière à :

- Offrir environ 200 logements, avec une typologie adaptée aux besoins ;
- Favoriser la mixité sociale avec 28 % de logements sociaux (soit environ 56 logements) et 15 % de logements en accession aidée (soit environ 30 logements) ;
- Assurer une cohérence architecturale et paysagère entre le projet et son environnement, et un cadre de vie agréable avec des espaces publics de qualité ;
- Être en adéquation avec la conception urbaine de l'îlot ;
- Répondre aux préoccupations environnementales en concevant un bâtiment durable, à faible consommation d'énergie, qui favorise le confort des habitats.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux sera d'environ 30 mois, et comprendra les étapes suivantes :

- Démolition du bâtiment actuel, ancien magasin de pianos, et orientation des déblais (dont matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante) vers les filières de traitement et/ou de stockage adaptées. Un diagnostic technique amiante a été réalisé (Cf. annexe E du rapport complémentaire joint) ;
- Construction d'un parking souterrain, après excavation des terres et envoi vers une filière adaptée au regard des résultats du diagnostic de pollution des sols réalisé (Cf. annexe D du rapport complémentaire joint) ;
- Construction du bâtiment mixte (activités et logements) ;
- Aménagement des espaces verts et espaces publics.

Le projet fait actuellement l'objet d'un concours d'architectes, et sera sélectionné parmi trois propositions en fonction de différents critères, dont l'intégration paysagère, la qualité environnementale et énergétique du bâtiment, l'intégration des contraintes acoustiques...

Kaufman & Broad s'engage à mettre en oeuvre une charte de chantier propre, qui s'inscrit dans une démarche HQE®, démarche de qualité environnementale des bâtiments et de management environnemental des opérations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cet ensemble immobilier de 200 logements s'intégrera dans un nouveau quartier urbain d'habitation, dans lequel les activités de services prendront place en rez-de-chaussée.

Le site offrira un espace public paysager, et sera connecté au tissu urbain existant par des liaisons douces favorisant l'accès aux transports en commun à proximité (bus et tramway : nouvelle ligne T6).

Le parking souterrain sera connecté au réseau de circulation routière existant rue Grange Dame Rose, qui permet de rejoindre rapidement les axes de circulations majeurs que sont l'A86 au sud et la N118 à l'est.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant division et démolition des constructions existantes.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Au stade des études préliminaires, les données disponibles sont les suivantes :	
Superficie de la zone concernée par le projet	4 495 m ²
Surface de plancher de logements	12 000 m ² environ
Surface de plancher de services	300/400 m ²
Nombre de logements	200 logements
Nombre de places de stationnement	260 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

4 rue Grange Dame Rose
78140 Vélizy-Villacoublay

Coordonnées géographiques¹

Long. 48 ° 46 ' 50 " 46E

Lat. 02 ° 12 ' 15 " 99N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

-

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

-

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site du projet est actuellement occupé par un bâtiment, le magasin de pianos Hanlet.
L'usage actuel du site est une activité de vente/réparation de pianos.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 24 octobre 2007, modifié le 27 avril 2011.
PLH approuvé le 15 février 2012.
Le projet s'inscrit en zone UDb du PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est recensée à proximité du site du projet (la plus proche > 250 m). Cf. carte jointe en annexe 6.1.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. carte jointe en annexe 6.1.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les cartes stratégiques du bruit ont été réalisées et arrêtées par le Conseil Municipal de Vélizy-Villacoublay dans sa séance du 23 septembre 2009. Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Ville est actuellement en cours d'élaboration.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPPAUP la plus proche est celle de Clamart, située à environ 2,3 km à l'est du site du projet. Cf. carte jointe en annexe 6.2.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base Carmen recense les zones à dominante humide les plus proches dans la forêt de Meudon. Compte tenu du contexte urbanisé du secteur, aucun impact n'est à prévoir. Cf. carte jointe en annexe 6.1.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet s'inscrit dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe de l'Albien-Néocomien. Dans la ZRE, une demande d'autorisation de prélèvement est désormais nécessaire dès le seuil de 8 m ³ /h au lieu de 80 m ³ /h dans le cas général. Toutefois, le projet n'étant pas à l'origine de prélèvements d'eau dans la nappe, il n'est pas concerné.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. carte jointe en annexe 6.3.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est un site inscrit. Il s'agit du Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords, situé au plus proche à environ 250 m du site du projet. Aucune incidence n'est à prévoir. Cf. carte jointe en annexe 6.2.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS « Massif de Rambouillet et zones humides proches », à près de 15 km au sud-ouest du site du projet. Au vu de la distance, aucune incidence du projet n'est à prévoir.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se situe dans la commune de Bièvres, à plus de 2 km au sud du site du projet. Aucune incidence du projet n'est donc attendue sur le patrimoine historique. Cf. carte jointe en annexe 6.2.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume prévisionnel des terres excavées dans le cadre de la construction du parking souterrain est estimé à environ 20 000 m ³ . Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé au droit du site (Cf. annexe D du rapport complémentaire joint). Au vu de ces résultats, et conformément aux prescriptions formulées dans le diagnostic, les matériaux impactés (fraction soluble et sulfates) seront évacués en filière adaptée (ISDND ou comblement de carrière à fond géochimique sulfaté).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase de construction est la plus perturbante. Cependant, la situation du projet ne présente pas de sensibilité particulière au regard du milieu naturel. Aucun impact ni aucune perturbation majeure de la biodiversité n'est attendue dans ce contexte urbain déjà artificialisé. La phase d'exploitation n'engendrera aucun impact sur la biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le « Massif de Rambouillet et zones humides proches », situé à près de 15 km au sud-ouest du site. Compte tenu de l'éloignement et de la nature du projet, aucune incidence n'est envisagée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vélizy-Villacoublay est concernée par le risque transport et matières dangereuses (TMD), l'A86 étant recensée comme une voie empruntée par les TMD. Toutefois, le projet se situe à plus de 150 m de cet axe. Il n'a par ailleurs pas d'effet amplificateur sur ce risque. L'impact potentiel est nul.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le DDRM des Yvelines, la commune de Vélizy-Villacoublay n'est soumise à aucun risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier est susceptible de provoquer des nuisances sonores pour les riverains. Afin de limiter cette gêne au maximum, le maître d'ouvrage s'engage à la mise en œuvre d'un chantier à faibles nuisances : - limitation du bruit (engins insonorisés, respect de la réglementation), - définition et respect des plages horaires de travail, - information des riverains avant et pendant le chantier... En phase d'exploitation, les contraintes acoustiques auront été prises en compte dans la conception architecturale du projet, ce qui limitera les nuisances sonores dans les logements. De plus, un isolement acoustique adapté sera appliqué sur les logements exposés aux nuisances sonores des infrastructures routières (Cf. rapport complémentaire, § 2.4.5. Le bruit).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune odeur n'est engendrée, ni le projet concerné par cette nuisance. Par ailleurs, la mise en oeuvre d'un chantier à faibles nuisances permettra également de réduire les envolées de poussières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, des vibrations de basses fréquences sont produites par les engins de chantier, des vibrations de moyennes et hautes fréquences par les outils vibrants et outillages électroportatifs. L'inconfort généré par ces vibrations concerne principalement les utilisateurs des machines. La phase travaux n'aura qu'une incidence faible sur les riverains. Aucune vibration ne sera générée en phase d'exploitation.
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses.</p> <p>De même, dans ce contexte résidentiel, les émissions lumineuses qui concernent le projet sont celles de l'éclairage public existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Toutes les eaux pluviales ruisselant sur les toits et les terrains du nouveau bâtiment seront récoltées, et acheminées séparément des eaux usées jusqu'au réseau public d'assainissement.</p> <p>En outre, conformément au PLU, les espaces verts de pleine terre du projet représenteront au moins 20 % de la surface de la parcelle afin de favoriser l'infiltration naturelle pour ne pas saturer les réseaux pluviaux.</p> <p>Enfin, des ouvrages de rétention seront réalisés pour réguler le débit de fuite dans le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls effluents produits dans la cadre de l'exploitation du projet sont les eaux usées domestiques des constructions à usage d'habitation et d'activités, qui seront recueillies par le réseau public d'assainissement.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La forme urbaine du projet s'appuiera sur le schéma de principe (hauteur, emprise, densité) du Plan local d'urbanisme.</p> <p>Un concours est en cours, avec trois cabinets d'architectes. Le choix du projet se fera notamment sur des critères de cohérence architecturale et d'intégration paysagère.</p> <p>Dans un contexte fortement urbanisé, en lieu et place d'une ancienne zone d'activité, le projet immobilier n'aura pas d'incidence négative sur le patrimoine historique.</p> <p>En outre, le Service Régional de l'Archéologie indique que le projet n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. (Cf. annexe F du rapport complémentaire joint).</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Conformément aux dispositions du PLU, le secteur jusque-là dévolu aux activités a été requalifié vers des quartiers d'habitation dans un objectif de mixité sociale.</p> <p>Le projet s'inscrit dans cette volonté municipale.</p>

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 6 : Cartographies (annexe au § 5.2.)
	Annexe 6.1 : Carte des zones naturelles d'intérêt reconnu
	Annexe 6.2 : Carte du patrimoine
	Annexe 6.3 : Carte de localisation des captages d'alimentation en eau potable
	Annexe 7 : Rapport : Complément à la demande d'examen au cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Neuilly sur Seine

le,

16 mai 2016

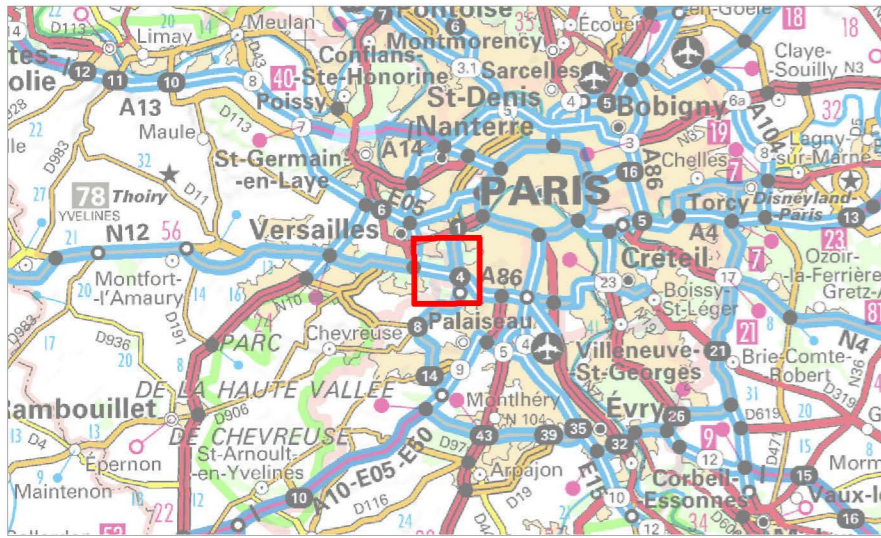
Signature


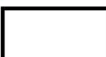

KAUFMAN & BROAD HOMES
 127, avenue Charles de Gaulle
 92207 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
 Tél. : 01 41 43 43 43
 RCS NANTERRE B 379 445 878

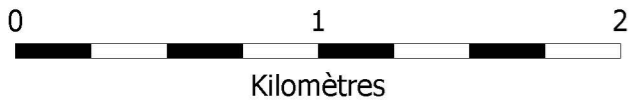
Demande d'examen au cas par cas

Programme immobilier - Vélizy-Villacoublay (78)

Annexe 2 : Localisation du projet

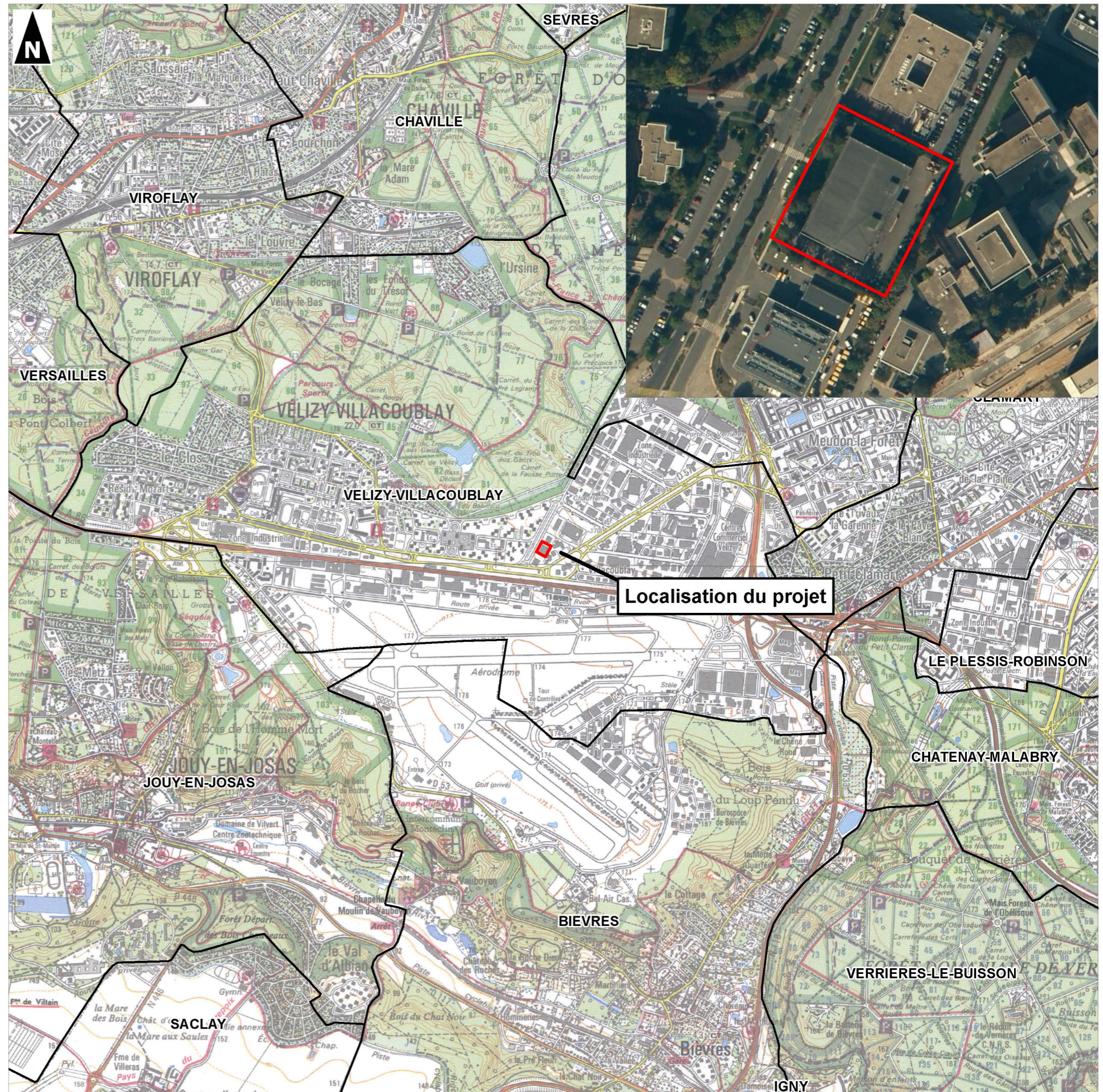


-  Localisation du projet
-  Limites communales



 **1:25 000**
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

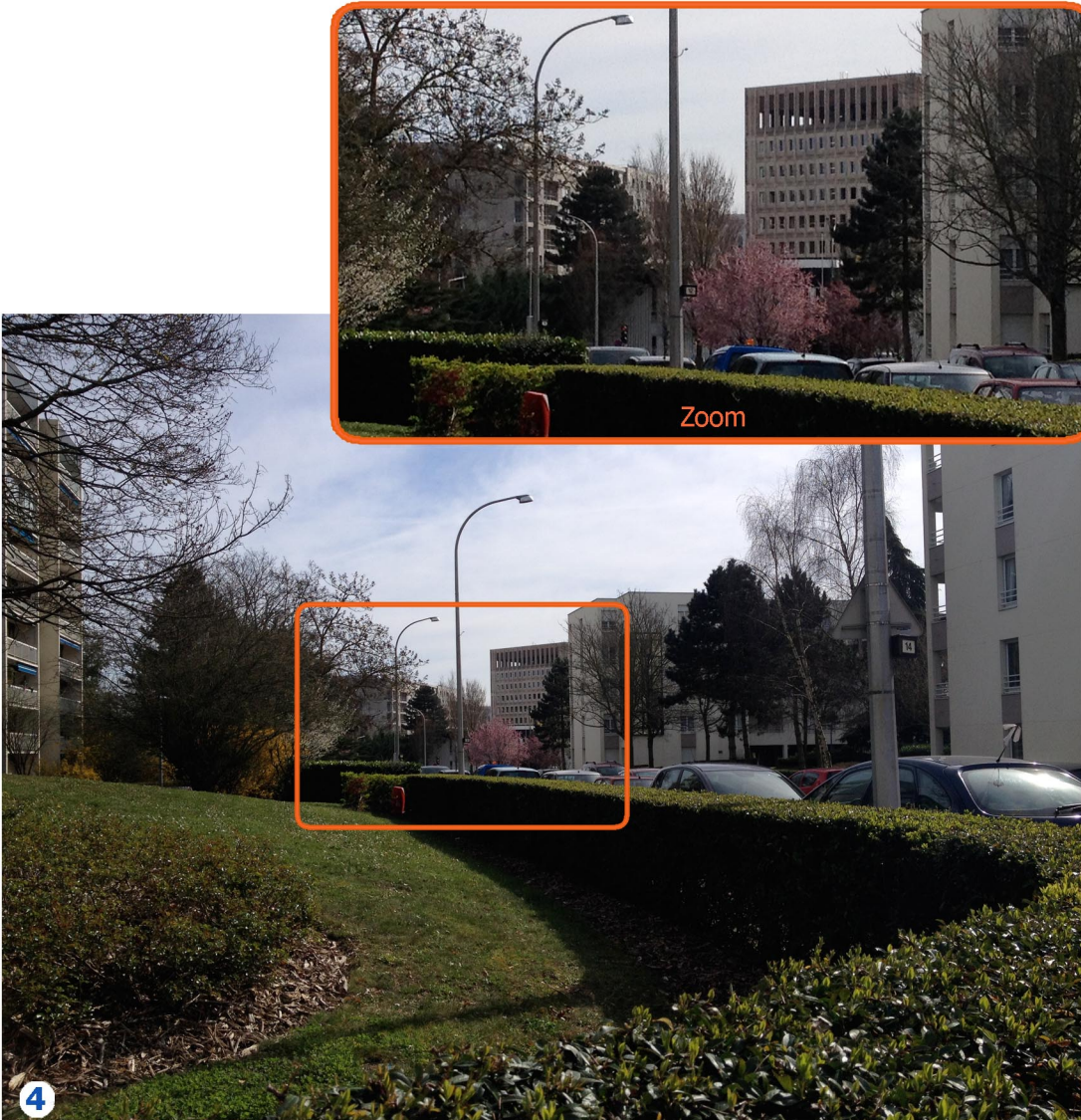
Réalisation : Airele, 2014
Source de fond de carte : IGN, Scan 25[°], Scan 1000[®] - Bing Maps Aerial[®]
Sources de données : IGN - Airele, 2014



Demande d'examen au cas par cas

Programme immobilier - Vélizy-Villacoublay (78)

Annexe 3 : Photographies du 20 mars 2014

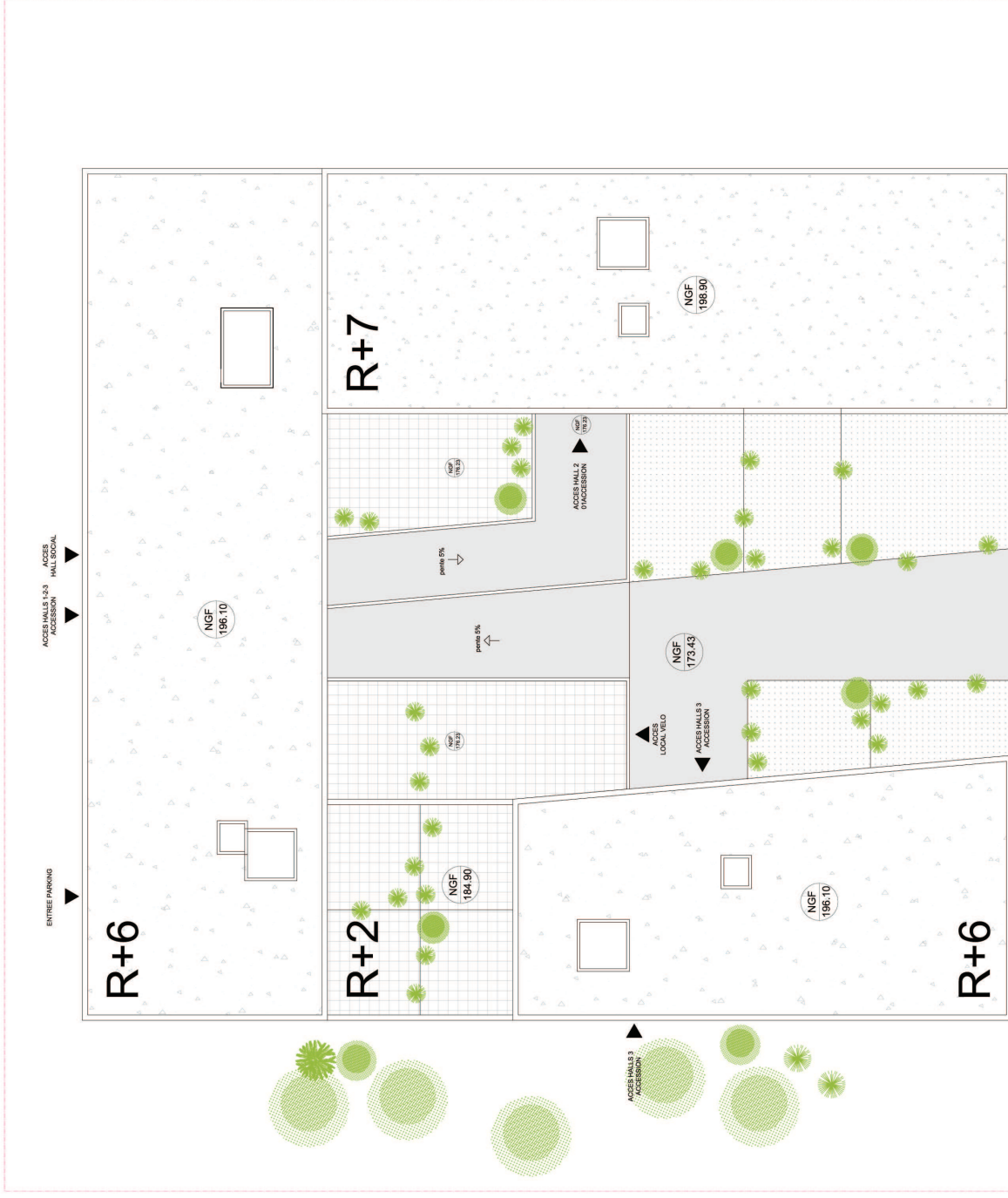


Demande d'examen au cas par cas

Programme immobilier - Vélizy-Villacoublay (78)

**Annexe 4 : Plans proposés
dans le cadre du concours d'architectes
(Planche 1/3)**

**Annexe 4.1.
Plan proposé par le cabinet
d'architectes HARDEL & LE BIHAN**



Demande d'examen au cas par cas

Programme immobilier - Vélizy-Villacoublay (78)

**Annexe 4 : Plans proposés
dans le cadre du concours d'architectes
(Planche 2/3)**

**Annexe 4.2.
Plan proposé par le cabinet
d'architectes LECLERCQ**



Demande d'examen au cas par cas

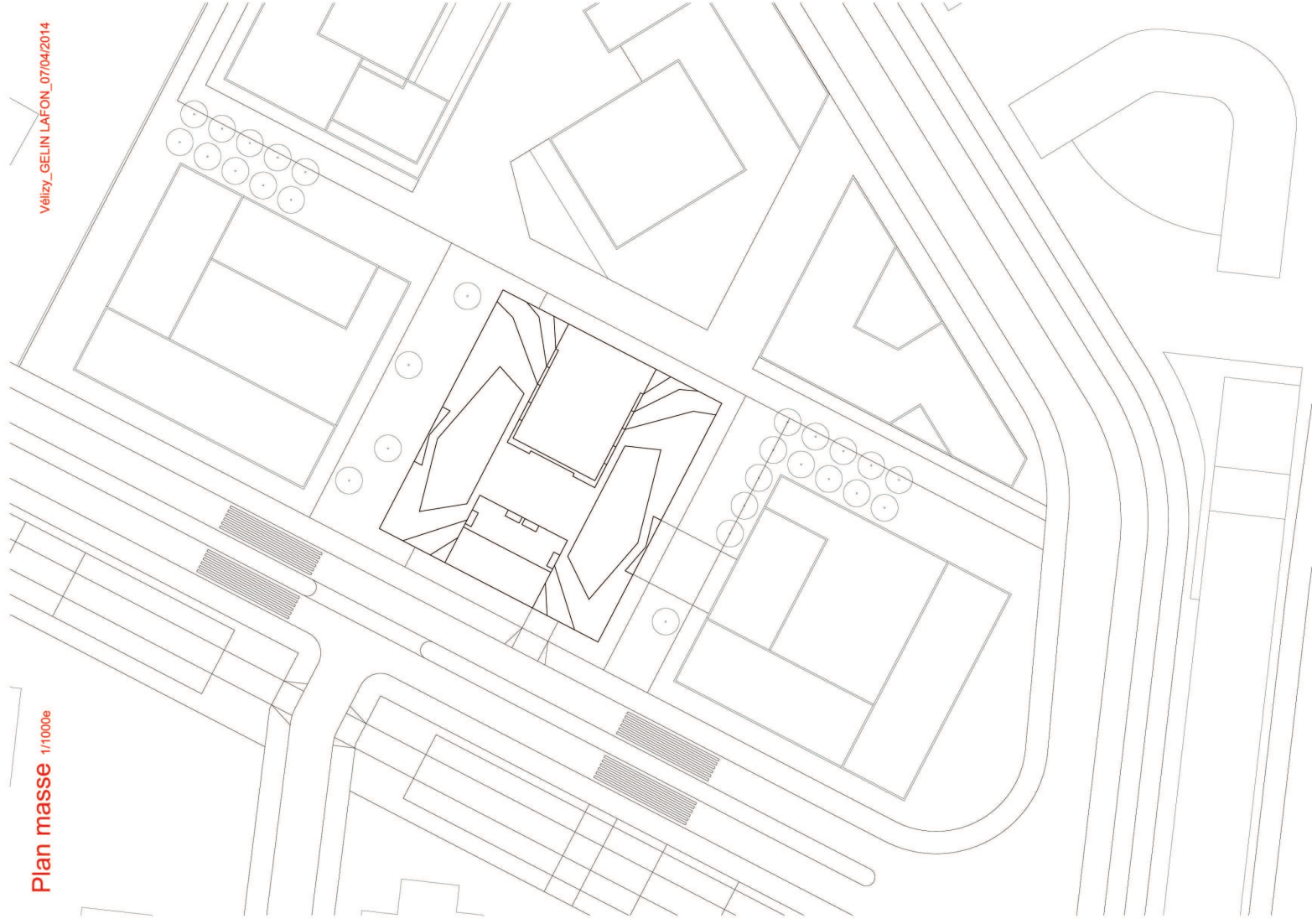
Programme immobilier - Vélizy-Villacoublay (78)

**Annexe 4 : Plans proposés
dans le cadre du concours d'architectes
(Planche 3 / 3)**

**Annexe 4.3.
Plan proposé par le cabinet
d'architectes GELIN LAFON**

Plan masse 1/1000e

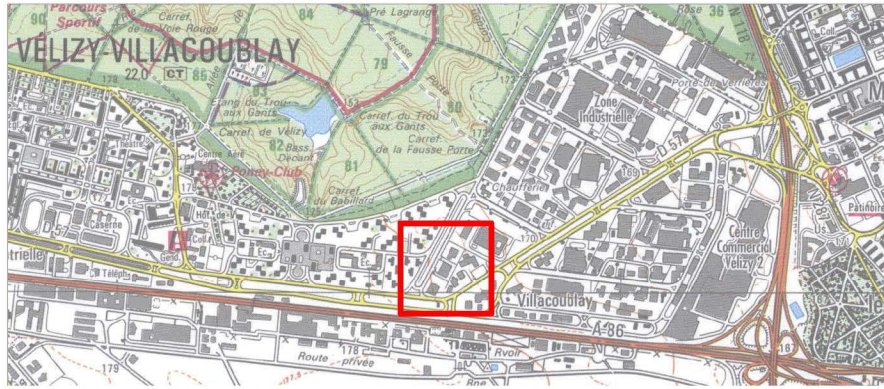
Vélizy_GELIN LAFON_07/04/2014






Demande d'examen au cas par cas

Programme immobilier - Vélizy-Villacoublay (78)

Annexe 5 : Plan des abords



-  Localisation du projet
-  Périmètre de 100 autour de l'emprise du projet
-  Voiries (routes, trottoirs, terre-pleins, stationnement)
-  Voiries secondaires (voies de desserte, stationnement résidentiel)
-  Voie de tramway - Ligne T6
-  Immeubles d'habitation
-  Chantier Eiffage (construction d'immeubles d'habitation)
-  Centre postal
-  Immeuble d'activité de services (Société Prosodie)
-  Immeuble d'activités de services (Société Alcatel)
-  Immeuble d'activité (Vélizy Association / L'Ariane)
-  Hôtel Best Western
-  Espaces verts
-  Alignement d'arbres

